

Le développement de structures de retour à l'École, vers une forme de normalisation des propositions alternatives ?

Proposition de Philippe Goémé, ancien enseignant et coordinateur du Pôle Innovant Lycéen (Académie de Paris), ancien président de la FESPI et aujourd'hui formateur à l'ESPE de Créteil et à l'OUIEP (Observatoire Universitaire International Education et Prévention, Université Paris Est Créteil). Co auteur, avec Marie Anne Hugon et Philippe Taburet d'un ouvrage « Décrochage scolaire, des pistes pédagogiques pour agir », collection Repères pour agir, SCEREN/CRDP.

Dans le cadre de mes fonctions au sein de l'OUIEP, en tant que chargé de mission par la DRDIE, j'ai été amené à rencontrer, suivre et accompagner un certain nombre d'équipes porteuses de projet de Structures de Retour à l'École.

Le développement de ces nouvelles structures, se fonde sur la reconnaissance, par l'institution de la validité du « modèle » Microlycée dans sa capacité à permettre le raccrochage de jeunes en rupture avec l'École. Cette reconnaissance a pu, entre autres, prendre la forme d'une préconisation à leur développement dans la circulaire de rentrée 2013. Si des déclinaisons locales existent, elles n'en sont pas moins directement inspirées. Cette paternité transpire tant dans leurs propositions pédagogiques de prise en charge des élèves que dans leur modalités d'organisation interne et d'inscription dans le paysage éducatif.

Pour autant, l'évolution du cadre institutionnel, et en particulier la réappropriation par les instances décisionnaires de ce modèle, n'est pas sans effet sur la forme même que peuvent prendre ce type de projet. Ainsi, si historiquement les structures de raccrochage étaient l'émanation d'équipe d'enseignants réunis autour d'un projet commun qu'ils avaient constitué (Microlycées, Clept, PIL), les SRE actuelles sont développées en réponse à une commande plus institutionnelle.

Il existe donc une tension, perceptible lors des accompagnements au long cours qui ont été menés, entre le schéma initial qui a été reconnu comme valide, et son incarnation dans le cadre des projets naissants. Ces tensions apparaissent sur les différents aspects qui peuvent caractériser ces structures à travers leur mode de gouvernance, de recrutement des équipes et des élèves, leur inscription au sein de l'établissement et dans le cadre rectoral.

Il s'agira donc, dans cette communication de faire apparaître comment cette réappropriation par l'institution scolaire d'un modèle, certes né en son sein, mais de façon autonome par l'engagement volontaire d'acteurs non positionnés hiérarchiquement, le transforme, tout en lui offrant, peut-être, une possibilité non seulement de pérennisation mais aussi de diffusion.